

A.A.P.P.M.A



L'ANGUILLE

3 - Petit Chemin
18100 - THENIOUX

☎ : 06 80 89 58 47

✉ philippe.raffestin@orange.fr

THENIOUX - 18 -

CONCOURS DE PECHE

SAMEDI 16 AVRIL 2022 à 9 h 30

LIMITER à 50 PECHEURS

REDISTRIBUTION DES ENGAGEMENTS (un lot par pêcheur)

RASSEMBLEMENT SUR LE LIEU DU CONCOURS à 9 H 30

TIRAGE AU SORT à 10 H 15

CANAL DE BERRY CENTRE BOURG

INSCRIPTIONS / 15 € 00

REGLEMENT

PECHE INDIVIDUEL SUR 4 H 00 DE COMPETITION DE 12 H 30 à 16 H 30

ATTENTION EN CAS DE REPRISE DU COVID

REGROUPEMENT PAS PLUS DE 4 PERSONNES PAR GROUPE CAS CONTACT COVID

▲ Les geste barrière devront être respecter

➔ AMORCAGE A 12 H 20 COUP DE CORNE

🕒 DEBUT DE L'EPREUVE à 12 H 30 COUP DE CORNE

CARTE DE PECHE OBLIGATOIRE

● CANNE LIMITEE à 11 M 50

● 1 BOURRICHE OBLIGATOIRE

✂ 1 / 2 L DE FOUILLIS PLUS ESCHE

✂ 500 G DE PELLETS AUTORISER

○ LIMITER A 6 LITRES D'AMORCES PAR PECHEURS

▲ **UNE DISTANCE DE 12 mètre voir plus entre chaque concurrent**

☞ PREVOIR VOS REPAS DU MIDI

▲ LES VEHICULES DES PECHEURS DEVRONT STATIONNES DERRIERE LEUR POSTE DE PECHE

★ LE CLASSEMENT S'EFFECTUE AU POIDS TOTAL DE PRISES DU PECHEUR

☞ COUP DE CORNE POUR LES CINQ DERNIERES MINUTES

🕒 FIN DE L'EPREUVE à 16 H 30

€ **PROCLAMATION DES RESULTATS vers 17 H 45**

BUVETTE  **TOMBOLA**

➔ **ATTENTION chiens interdit sur le site**

L'AAPPMA L'ANGUILLE DE THENIOUX DECLINE TOUTES RESPONSABILITES EN CAS D'ACCIDENTS OU DE VOLS

